



**Compte-rendu  
du Comité technique d'établissement public  
(CTEP)  
10 et 11 décembre 2012**

Budgets 2012, 2013, et point sur les effectifs .....	1
Des personnels administratifs reclassés (avec vote) : .....	1
Le TROED 2013 : .....	2
Une expérimentation sur le télétravail sera lancée en 2013 : .....	2
Le concours d'accès au corps des TSM est légèrement modifié : .....	2
La prime dite « complément indemnitaire annuel variable (CIAV) » : .....	2
Sorties ENM en 2013, pour les ITM .....	3
Quelles primes pour 2012 et 2013 ? .....	3
L'évaluation des compétences aéronautiques .....	3
Situation de la Veine Hydraulique au CNRM .....	4
Primes des adjoints (personnel commun) .....	4

### ***Budgets 2012, 2013, et point sur les effectifs***

Le budget 2013 est en hausse pour répondre à des besoins d'investissement de l'Etablissement (citons les radars et la rénovation des systèmes d'observation).

En 2012, 45 postes ont été supprimés. En 2013, 72 postes supplémentaires le seront alors que la DRH prévoit entre 90 et 100 départs à la retraite. Entre 2008 et 2013 (inclus), la baisse des effectifs représente 7.6%.

C'est justement de ce point de vue des effectifs et de la rapidité de leur baisse que la situation est la plus alarmante, le p-dg en convient.

### ***Des personnels administratifs reclassés (avec vote) :***

La réorganisation des services à la Météopole (DP et DCT mutualisant certaines fonctions de gestion) à la D2C (fusion de 2 divisions) entraînent la réaffectation d'emplois et de primes pour certains attachés : sont concernés un attaché à Toulouse et un conseiller d'administration à la D2C.

### ***Vote sur la nouvelle liste des conseillers d'administration :***

7 abstentions. 1 Pour (CFDT Météo). A effet dès signature MF et DGAC

### ***Vote sur les évolutions de PFR des attachés concernés :***

5 contre et 3 abstentions (dont CFDT). A effet immédiat.

## **Le TROED 2013 :**

Sans surprise, les réductions d'effectifs sont plus importantes que les années passées. Les techniciens sont le corps le plus touché (du fait de leur présence en plus grand nombre, et à des endroits restructurés). La concentration des moyens se poursuit vers les services centraux. Les primes informatiques n'ont pas amené de remarques.

## **Une expérimentation sur le télétravail sera lancée en 2013 :**

L'expérimentation concernera 50 personnes.

Par télétravail, on entend travail alterné entre lieu de télétravail et site d'affectation (2 jours par semaine minimum). Parmi les lieux de télétravail possibles, des locaux administratifs, des locaux de Météo-France, des « télécentres », ou encore le domicile. 3 des 4 organisations syndicales ont émis des réserves sur le télétravail à domicile. Nous sommes la 4ème : nous considérons que l'agent doit avoir la liberté de choisir lui-même son lieu de télétravail.

Ont été définis des postes éligibles, des postes non éligibles et des postes possiblement éligibles en fonction « du contenu détaillé du poste ». C'est la direction locale qui donne son avis sur les demandes. L'expérimentation sera suivie par un Comité d'Appui Technique dédié au Télétravail (CATT) pour assurer une cohérence nationale, et étudier d'éventuels recours. Les CAP seront informées. La CFDT pense qu'il est préférable que les représentants des personnels à cette instance CATT soient composés d'élus (en CAP ou CTEP).

Par ailleurs, nous considérons que l'avis des CT locaux peut être pris pour les postes possiblement éligibles, voire les autres. La direction n'est pas de notre avis.

Les directions d'Outre Mer n'ont pas remonté de besoins.

Le calendrier de mise en oeuvre contient des échéances prévisionnelles rapprochées :

- recueil et instruction des candidatures : avril 2013
- première sélection des agents admis au télétravail via le CATT : fin avril 2013
- premier bilan fin juin 2013
- bilan final avril 2014

## **Le concours d'accès au corps des TSM est légèrement modifié :**

Des arrêtés décrivent les règles d'organisation, les épreuves du concours, la façon dont le jury est composé (par décision du p-dg).

Lors de son inscription, le candidat opte pour une spécialité : « exploitation » ou « instruments et installations ». Ce choix détermine les épreuves à passer. Il y aura désormais à l'écrit une épreuve sur des questions d'actualité, qui ne sera accompagnée que d'une seule épreuve soit de maths / physique, soit de maths / techno avec 25 questions. Moins d'épreuves permet de donner une meilleure prévalence aux compétences et connaissances requises.

Par la voie d'un concours interne, les écrits sont les mêmes qu'au concours externe mais à l'oral, après avoir décrit son parcours, le fonctionnaire présente « *les acquis de l'expérience professionnelle utiles à l'exercice du métier de technicien supérieur de la météorologie de 1<sup>ère</sup> classe dans la spécialité au titre de laquelle il concourt* » (RAEP).

## **La prime dite « complément indemnitaire annuel variable (CIAV) » :**

Cette prime est versée par décret en fin d'année aux personnels (techniques) en fonction à Météo-France et gérés par l'établissement ; elle est liée aux recettes commerciales (donc en

baisse). **En décembre 2012, le CIAV 2011 correspondra à une somme globale de 380 000 euros, soit 156 pour les ITM et 112 pour les TSM.**

Les discussions ont porté sur l'avenir. Avec les chiffres choisis par la DRH, elle correspondrait à une somme de **190 530 euros pour 2012 versée fin 2013**. La CGT et la CFDT demandent au PDG de revaloriser considérablement cette prime pour l'année 2012.

Le p-dg nous répond s'y pencher, réponse début 2013.

### ***Sorties ENM en 2013, pour les ITM***

Les pratiques d'affectations en sortie d'école, faites « au classement », tombent en désuétude. Mais alors, comment procéder ?

Principalement en instaurant un dialogue entre élèves et services d'accueil, l'un et l'autre se classant par ordre de préférence. Les postes sont donc présentés tôt aux élèves, qui doivent échanger avec les services d'accueil, pour élaborer des « projets professionnels ». Les informations sur la scolarité des élèves (options, résultats) sont communiquées à ces services. Et à la fin, l'ENM communique une liste d'affectations qui correspondrait au meilleur compromis.

L'administration (DRH) se réserve toutefois la possibilité d'exercer un droit d'arbitrage ; la possibilité d'offrir un ou deux postes « en surnombre » est étudiée.

Si la démarche est plutôt de bon sens, elle peut mettre à mal l'égalité de traitement des agents (alors que « le classement » est une méthode « objective »). La CFDT-Météo a soulevé le problème de « l'anonymisation » des éléments fournis aux services d'accueil qui leur servent à élaborer leur ordre de préférence. Il nous paraît important que le futur agent ne soit pas discriminé du fait de son nom, son sexe, son âge, etc.

Le p-dg décide de mettre en œuvre ce nouveau processus d'affectation en 2013, mais il se dit prêt à revenir au « tout classement » dès la moindre difficulté rencontrée.

### ***Quelles primes pour 2012 et 2013 ?***

Les 2% d'augmentation des primes pour les personnels techniques sont bien prévues dans un texte, dont la signature est en cours (elle est en cours depuis plus de 8 mois) ; la date prévue de publication au Journal Officiel qui ouvrira le droit à ces primes est inconnue.

S'il n'y a pas de signature, il n'y a pas de primes.

Le calendrier des négociations sur le volet social de 2013 n'est pas encore connu.

### ***L'évaluation des compétences aéronautiques***

La direction a communiqué la semaine passée sur ce sujet : l'OMM et l'OACI ont défini des normes (des standards) de compétences aéronautiques que les prestataires météo se doivent de décliner. Ces compétences sont nécessaires aux personnels en météorologie aéronautique et devront être évaluées. Les montées de compétences se déroulent par tutorat ou formation.

Une expérimentation pilote de diagnostic des compétences aéronautiques aura lieu à DP/Prévi/Aéro, Lyon, Orly, Nantes. C'est la CFDT-Météo qui a demandé qu'en 2013, ce dossier soit dé-corrélé des entretiens professionnels. Cela a été retenu.

Il faudra tirer les meilleurs enseignements de ce dispositif qui nous est imposé.

Pour plus d'information sur ce sujet, vous pouvez écrire à [cfdt-bureau@meteo.fr](mailto:cfdt-bureau@meteo.fr).

### ***Situation de la Veine Hydraulique au CNRM***

Ce point a déjà fait l'objet de débat dans d'autres instances (ex. [notre CR de CT CNRM](#) et la [déclaration intersyndicale sur le sujet](#)).

Le p-dg souligne qu'il essaie tant que faire se peut d'exonérer la recherche des efforts fournis en terme d'effectifs.

Ceci étant précisé, il explique que des redéploiements d'activité scientifique sont à envisager si des partenariats ne sont pas trouvés d'ici la fin 2013 pour la veine hydraulique.

### ***Primes des adjoints (personnel commun)***

En anticipation de la PFR, qui ne sera pas appliquée, MF avait produit une cartographie des emplois et de leurs niveaux de fonction. La DGAC, lors de la réunion du 28/11/2012, a validé la mise en place dès 2013 d'un « complément indemnitaire » qui se substitue à l'IFR du protocole 2007 – 2009 et à la NBI. Météo France appliquera les mesures reflètes correspondantes. DRH présentera aux syndicats le classement des fonctions recensées.

Ce nouveau complément indemnitaire sera versé à partir du 1 janvier 2013 avec une mise en paye fin 2013 (donc rétro-activité).

D'autre part, la CFDT aviation civile a obtenu une prime « one shot » pour solde des arriérés des années passées (Cf. [notre article sur le sujet](#)).